

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 14/03/2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 014-200064954-20250310-2025_03_01-DE

2025-03-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le cinq mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Nathalie, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : DAVID Frédéric donne pouvoir à VENGEONS Christian, DESGUEE Jérémie donne pouvoir à HERVIEU Jacques, FREENE Anais donne pouvoir à BLIN Annie, GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane, GILETTE Valérie donne pouvoir à MOTTIN Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LEMIERE Marc-Antoine.

Absents : LEROUILLY Chloé, PATIENCE Mickaël.

Présents : 13 **Pouvoirs :** 6 **Votants :** 19

La séance a été ouverte à 20h10.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Extension médiathèque : phase APS

Délibération 2025-03-01

VU la délibération 2023-12-01 du 11 décembre 2023 approuvant le projet d'extension de la médiathèque en y intégrant et rénovant l'ancien presbytère ;

VU la délibération 2024-05-01 du 13 mai 2024 concernant le recrutement de la Maitrise d'œuvre ;

Considérant le rapport du Maire sur la phase Avant-Projet Sommaire (APS) stipulant :

- La présentation d'un plan comprenant une extension du bâtiment de 55 m2 et l'utilisation de l'étage pour 64 m2 (nécessitant un élévateur) ;
- La proposition de l'architecte sur une unité visuelle de la médiathèque : espace traversant et cohérence d'ensemble.

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la phase Avant-Projet Sommaire du projet d'extension de la médiathèque.

Certifié exécutoire le
14/03/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

